

*Ce texte sera ajouté à l'article 29-4 Défraiement des Délégués  
au chapitre « Règle particulière »*

=====

Pour la Région 1 (Corse) :

Le District prendra en charge le billet d'avion aller-retour CORSE -  
CONTINENT au tarif économique réservé aux résidents corses, pour  
tout délégué de club de Corse qui satisfait impérativement à toutes  
les conditions suivantes :

1. Remplir toutes les conditions pour être délégué
2. Être délégué mandaté par un club ayant droit de vote pour  
l'assemblée générale considérée
3. Avoir rempli les formalités d'accréditation (la feuille d'émargement  
signée faisant foi)
4. Avoir effectivement exercé son droit de vote (la feuille  
d'émargement signée lors du vote faisant foi)
5. Présenter au trésorier tous justificatifs de transport : billets  
originaux, cartes d'embarquement, etc.